



VILLE DE 
TOURS

Tours, le 6 avril 2022

Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes Centre-Val-de-Loire
15 rue Escures
BP 2425
45032 Orléans cedex 1

Objet : Rapport d'observations définitives relatives au contrôle du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT)

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue par le code des jurisdictions financières, vous m'avez communiqué un extrait du rapport d'observations définitives relatives au contrôle du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT) portant sur les exercices 2014 et suivants.

Une lecture de ce rapport m'amène à vous transmettre plusieurs observations en réponse aux constats dressés par la chambre dans le cadre de ce contrôle.

En tant qu'ancien président du SMADAIT (fonctions que j'ai occupées du 30 septembre au 18 décembre 2020) voici les réponses que je souhaite y adresser.

Je souligne que je partage le constat d'un modèle économique basé sur le développement aérien à bas coût au prix d'un soutien financier public massif. Comme souligné par votre rapport, il apparaît également que le contrat de délégation est déséquilibré au bénéfice du délégataire.

J'ai engagé plusieurs mesures pour adresser ces constats.

J'ai avant tout souhaité remettre en cause les modalités de versement des contributions au titre du contrat marketing liant le délégataire à la compagnie Ryanair. J'ai engagé la sortie d'une aide forfaitaire pour la corrélérer au nombre de vols réalisés, afin que le délégataire assume une partie des risques économiques de son activité. Cette évolution a été enclenchée sous mon mandat et votée sous celui de Monsieur Fenet. Cela permet une baisse du coût pour la collectivité.

Parmi les défis à relever par le SMADAIT figure la gestion de la fin de l'activité aéronautique militaire avec le départ de l'école de chasse, nécessitant notamment l'élaboration de nouvelles perspectives de développement de la zone aéroportuaire.

Plus globalement, et comme souligné dans le rapport, l'activité aéroportuaire est confrontée à plusieurs défis posés par la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur aérien, et qui continue de peser sur les perspectives de reprise dans les années à venir.

Il est notamment indispensable d'assurer et maintenir la continuité des vols liés à l'activité de greffes d'organes du CHRU de Tours.

J'ai également souhaité diversifier les activités de cette zone, en lien avec le départ de l'Armée de l'air, en engageant une réflexion pour transformer la zone aéroportuaire en lieu d'excellence pour les énergies renouvelables.

Aujourd'hui, la majorité des mouvements opérés sur l'aéroport de Tours représente des vols sortants. J'ai souhaité réorienter l'activité aéroportuaire afin qu'elle soit plus bénéfique pour le territoire, en développant l'aviation d'affaires fortement rémunératrice et en recentrant le trafic passager sur les vols entrants qui permettent de générer des retombées économiques.

Cela impliquait notamment d'adapter le nombre de vols sortants aux opportunités du moment, en lien avec l'évolution de la pandémie (vol vers Marrakech), et d'intégrer le trafic aéroportuaire dans une réflexion plus large sur la transition des mobilités, en limitant les vols intérieurs sur les trajets réalisables en train (Marseille). Sur cette volonté de rééquilibrer les vols entrants et sortants, je n'ai pas été suivi par les autres membres du SMADAIT. Alors qu'un consensus semblait se dégager pour remettre en cause le modèle Ryanair, je n'ai pas bénéficié de soutien politique lorsqu'il a fallu concrètement le faire évoluer. Considérant cela comme une remise en cause du mandat qui m'avait été donné, j'ai quitté mes fonctions en décembre 2020

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,



Emmanuel DENIS